



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3570**

commune (s) :

objet : Appel à projets Villes durables en Afrique - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

Commission permanente du 12 novembre 2019**Décision n° CP-2019-3570**

objet : **Appel à projets Villes durables en Afrique - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

I - Contexte

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon soutiennent depuis 1994 un partenariat de coopération décentralisée avec la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso). Ce partenariat concerne essentiellement de l'appui au renforcement des capacités d'action de la Ville de Ouagadougou en agissant par de l'échange d'expérience et de l'aide à l'équipement. Depuis 2006, ce partenariat a franchi une nouvelle étape avec une collaboration de l'Agence française de développement (AFD), sur plusieurs projets de développement urbain à Ouagadougou. La coopération de Lyon (police municipale, éclairage public) est mobilisée sur des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage visant à accompagner les services techniques à mettre en œuvre les projets financés par l'AFD.

Avec un accroissement exponentiel de sa population, la Ville de Ouagadougou est confrontée au difficile exercice de la gestion urbaine dans un contexte marqué par un transfert des compétences par l'Etat sans moyens financiers additionnels et par la faiblesse de ses ressources financières et humaines. Malgré ces difficultés, les autorités municipales de Ouagadougou ont entrepris d'améliorer la performance des services municipaux pour accroître l'efficacité des services publics auprès de sa population. Aujourd'hui, dans les domaines de la propreté ou de la sécurité urbaine, la Ville de Ouagadougou est considérée comme un modèle en Afrique subsaharienne, grâce à la mise en place de services compétents et organisés.

II - Objectifs et plan d'actions du programme

Un nouveau programme de coopération a été proposé en mars 2019 au MAEDI, dans le cadre d'un appel à projets intitulé ville durable en Afrique, lancé dans le cadre de la tenue en juin 2020 du prochain sommet Afrique - France consacré à ce thème.

Couvrant la période 2020-2022, il s'inscrit dans la continuité des actions d'appui aux services municipaux de la Ville de Ouagadougou en s'ouvrant toutefois vers 2 nouveaux champs de coopération : le développement économique local et la culture. Il poursuivra les démarches visant à rassembler autour de la Ville de Ouagadougou des réseaux de compétences multi-acteurs, permettant de répondre plus efficacement aux défis urbains de la capitale du Burkina Faso.

Pour chacun des domaines de coopération concernés, les actions de coopération mobiliseront à la fois les compétences et les moyens de la Ville de Lyon ou de la Métropole auxquelles se rajouteront ceux de l'Agence d'urbanisme de Lyon ou d'autres partenaires (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme (CERTU), syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Université, etc.)

Pour atteindre ces objectifs, les actions de coopération reposent sur 3 modes d'intervention :

- l'envoi de missions d'expertises des fonctionnaires de la Métropole, de la Ville de Lyon, de l'Agence d'urbanisme de Lyon ou de structures partenaires, pour à la fois renforcer le fonctionnement des services communaux et accompagner la mise en œuvre de nouvelles politiques locales (par exemple, plan de mobilité urbaine à Ouagadougou),

- l'accueil en formation du personnel communal de la Ville de Ouagadougou ou des structures paramunicipales dans les services de la Métropole, de la Ville de Lyon ou des structures partenaires,

- l'aide à l'équipement des services municipaux de Ouagadougou par de la mise à disposition de matériels réformés, qui aura préalablement fait l'objet d'une remise en état.

Ce programme triennal de coopération (2020-2022) proposé au MAEDI a reçu en juin 2019 un avis favorable avec l'octroi d'une subvention de 131 000 € pour la réalisation des actions proposées au cours de ces 3 années de partenariats.

III - Plan de financement prévisionnel pour le programme triennal 2020-2022

Le budget, d'un montant de 591 000 €, décomposé en ressource numéraire et valorisé (temps de travail des agents mobilisés) se répartit pour la période 2020-2022 comme suit :

Dépenses							Recettes			
Postes de dépenses	Métropole Lyon		Ville de Lyon		Autres partenaires, Ville Ouagadougou	Total	Financiers	Montant		
	Numéraire (en €)	En valorisé (en €)	Numéraire (en €)	En valorisé (en €)	En valorisé (en €)			Numéraire (en €)	En valorisé (en €)	Total
missions d'expertises des techniciens de la Ville de Lyon ou de la Métropole à Ouagadougou	60 000	120 000	18 000	36 000		234 000	MAEDI	131 000		131 000
formation agents	42 000	42 000	6 000	6 000		96 000	autres partenaires, Ville Ouagadougou		30 000	30 000
aide à l'équipement en matériel	36 000	12 000	28 000			76 000	Métropole	109 000	186 000	295 000
formation régionale aux métiers urbains	72 000	12 000	15 000		30 000	129 000	Ville de Lyon	93 000	42 000	135 000
accompagnement des acteurs locaux	30 000		26 000			56 000				-
Totaux	240 000	186 000	93 000	42 000	30 000	591 000		333 000	258 000	591 000

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès du MAEDI une subvention de fonctionnement d'un montant de 131 000 €,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Les recettes provenant du MAEDI, d'un montant prévisionnel de 131 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n°0P02Q5419.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.